



COMITE DE PILOTAGE

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN DE LA BRESQUE

OBJECTIF : ADOPTION DU TOME 2 PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE
ET LANCEMENT DE LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE

VENDREDI 25 AVRIL 2025

14H00 – 16H30

SILLANS-LA-CASCADE

ORDRE DU JOUR

PRÉAMBULE

- Le processus d'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

SYNTHÈSE DU TOME 1

- L'état de la ressource en eau et de ses principaux usages
- Les objectifs de gestion et de réduction des prélèvements
- Les grandes orientations stratégiques

ADOPTION DU TOME 2

- La déclinaison de la stratégie en programme d'actions
- Les gains attendus à l'horizon 2030
- Les moyens d'animation, les outils de suivi et d'évaluation



TEMPS D'ECHANGES ET VOTE

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

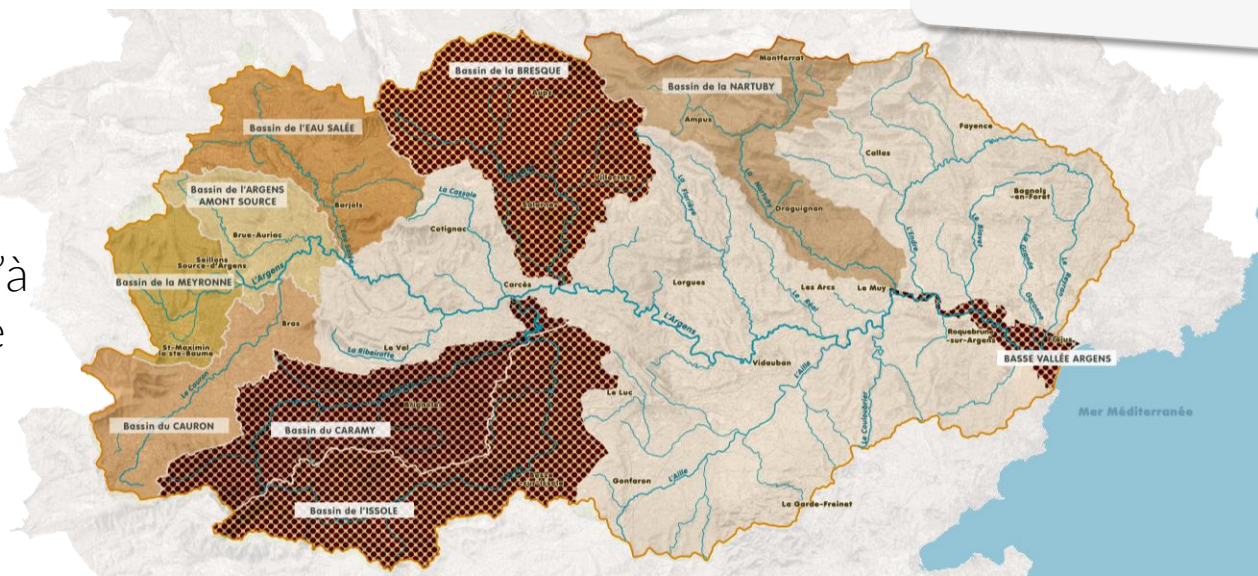
- Le calendrier de mise en œuvre et les temps d'animation
- Les actions phares de l'année 2025

L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

Une succession d'étapes qui permet le cheminement d'un problème de gestion de l'eau sur le territoire jusqu'à la mise en œuvre d'un programme d'actions

DÉFINITION D'UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

Le PTGE est une démarche qui vise à prendre en charge des enjeux de gestion quantitative de l'eau ainsi qu'à définir puis mettre en œuvre un programme d'actions permettant de mettre en adéquation les besoins et la ressource en eau disponible.



Etude d'Evaluation des Volumes Prélevables

Notification des
objectifs de réduction



Zone de Répartition des Eaux

Arrêté préfectoral

Acquisition de connaissance (mesure de débits)

Le bassin de
la Bresque
s'engage
pour une
gestion
durable de
l'eau
PTGE

Plan d'adaptation du bassin au changement climatique

2024 - 2030



Lancement de deux études prospectives

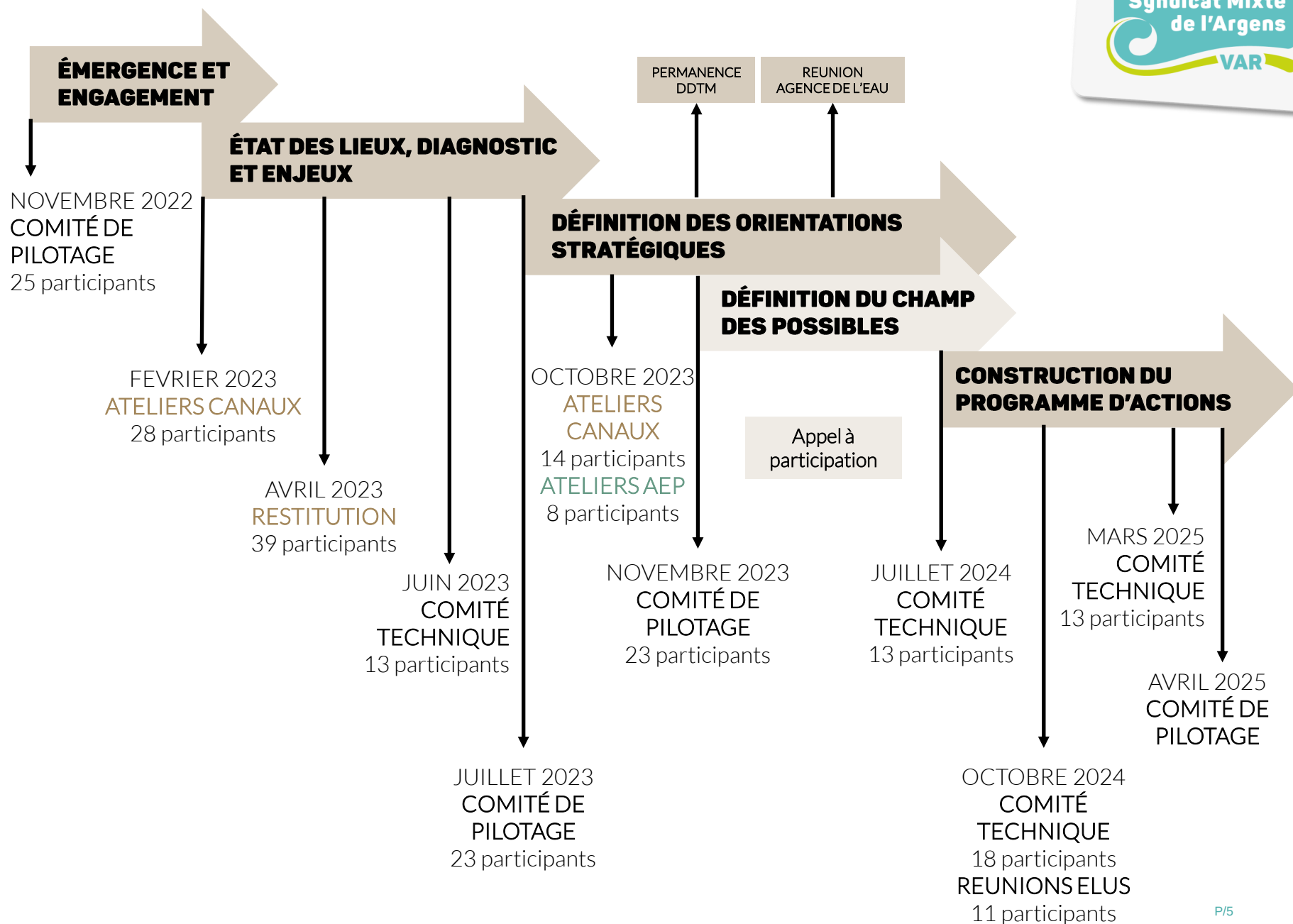
VAR EAU 2050 / Vulnérabilité Argens

Publication du 3^{ème} PNACC

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

← Annonce du Plan EAU →

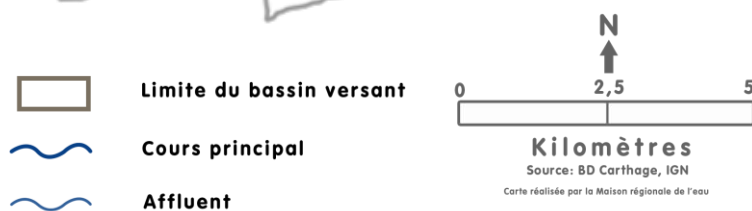


SYNTHÈSE DU TOME 1

Un état des lieux initial et prospectif qui permet la caractérisation d'un diagnostic ressources / besoins et la définition d'une stratégie de gestion

NOTE > Année de référence des données présentées : 2021

PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT



PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT

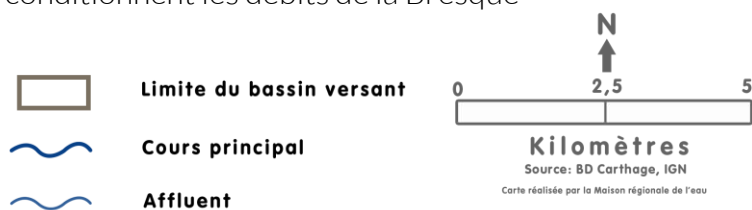
Sources situées à Fox-Amphoux

Linéaire de la Bresque 35km

Contexte hydrogéologique hétérogène

Présence de nombreux plateaux et massifs calcaires et dolomitiques généralement karstiques

Apports de 3 sources déterminantes, qui conditionnent les débits de la Bresque



ETAT DES MASSES D'EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

Établissement Public Territorial de Bassin

**Syndicat Mixte
de l'Argens**
VAR

Montmeyan

Régusse

FRDG139

Moissac-Bellevue

Aups

Tourtour

Pe

M

Fox-Amphoux

P

H

M

Salernes

C

FRDG520

P

H

Villecroze

FRDG170

Pe

M

Entrecaesteaux

FRDG169

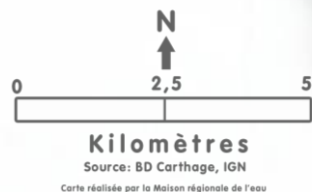
Masses d'eaux souterraines en bon état chimique

2 masses d'eaux superficielles / 7 en état écologique moyen

Etat Moyen Bon état

4 masses d'eaux superficielles / 7 soumises à des pressions significatives

- P** Prélèvements d'eau
- H** Altération du régime hydrologique
- M** Altération de la morphologie
- C** Altération de la continuité écologique
- Pe** Pollutions par les pesticides agricoles



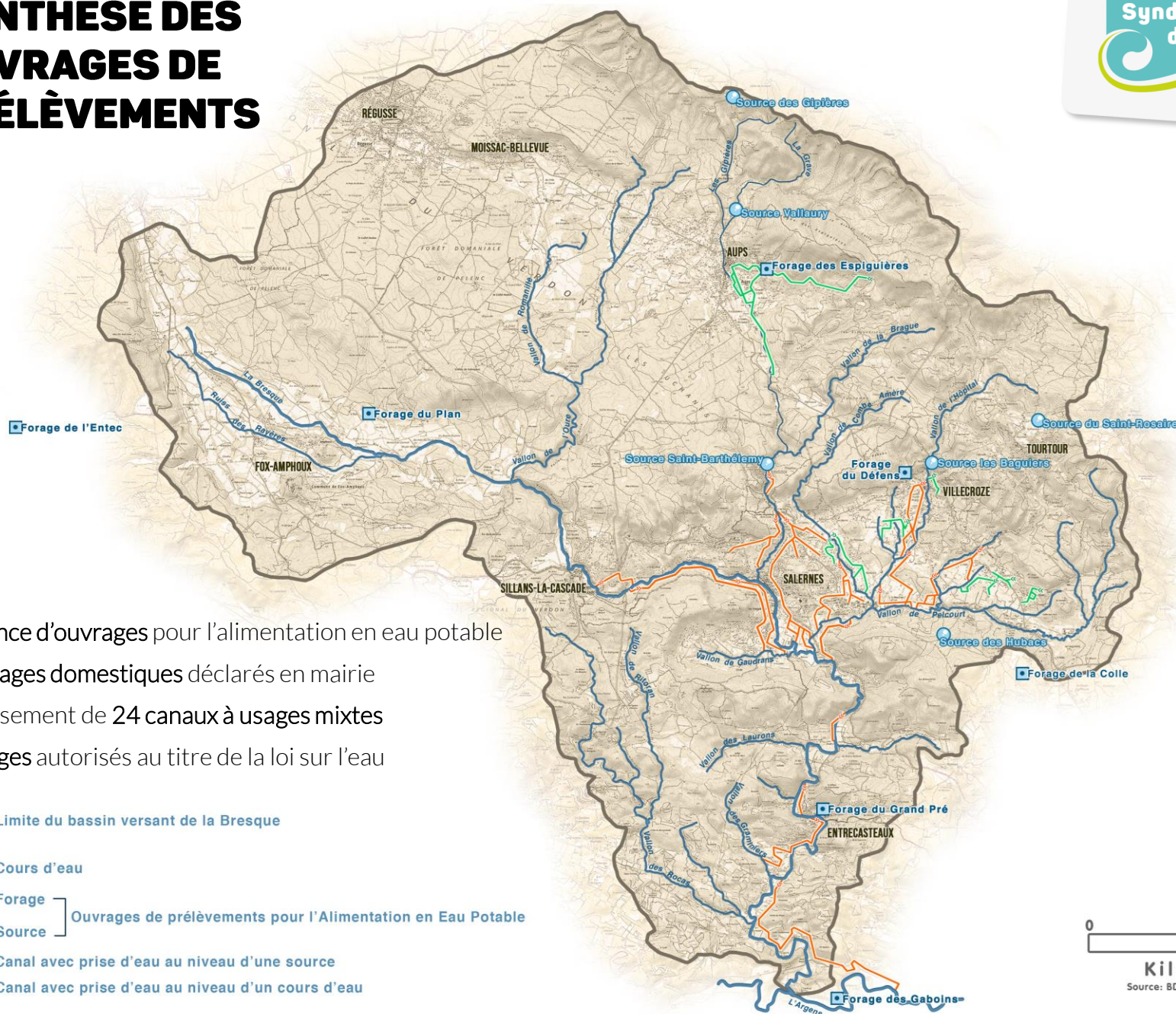
FRDG139: Plateaux calcaires des Plans de Canjuers, de Tavernes-Vinon et Bois de Pelenq

FRDG520: Formations gréseuses et marno-calcaires de l'avant-Pays provençal

FRDG170: Massifs calcaires jurassiques du centre Var

FRDG169: Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-Pays provençal

SYNTHÈSE DES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENTS

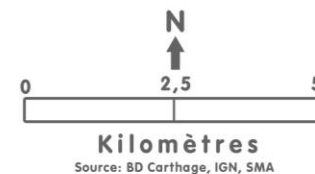
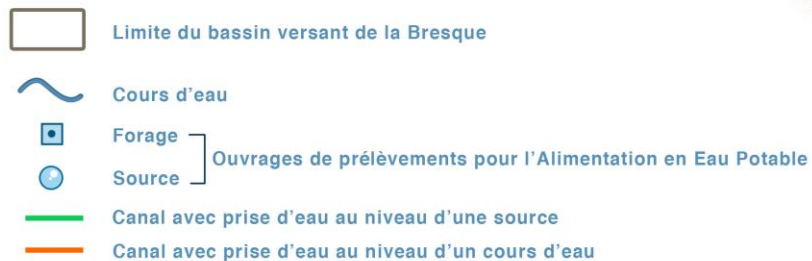


Présence d'ouvrages pour l'alimentation en eau potable

49 forages domestiques déclarés en mairie

Recensement de 24 canaux à usages mixtes

2 forages autorisés au titre de la loi sur l'eau



PRÉSENTATION DE L'USAGE AEP

1,9 millions de m³ mis en distribution sur le bassin, dont **56%** issus d'un ouvrage de prélèvement situé sur le bassin de la Bresque

Rendement de réseau moyen de **76%**, et ILP de **4,6m³/km/jour**

Consommation moyenne par abonné de **137m³/an** ou **200L/jour/habitants**

1 million de m³ prélevé sur le bassin de la Bresque, dont **50%** avec impact sur le débit (16L/s)



PRÉSENTATION DE L'USAGE CANAUX

24 canaux actifs pour un linéaire supérieur à 45km

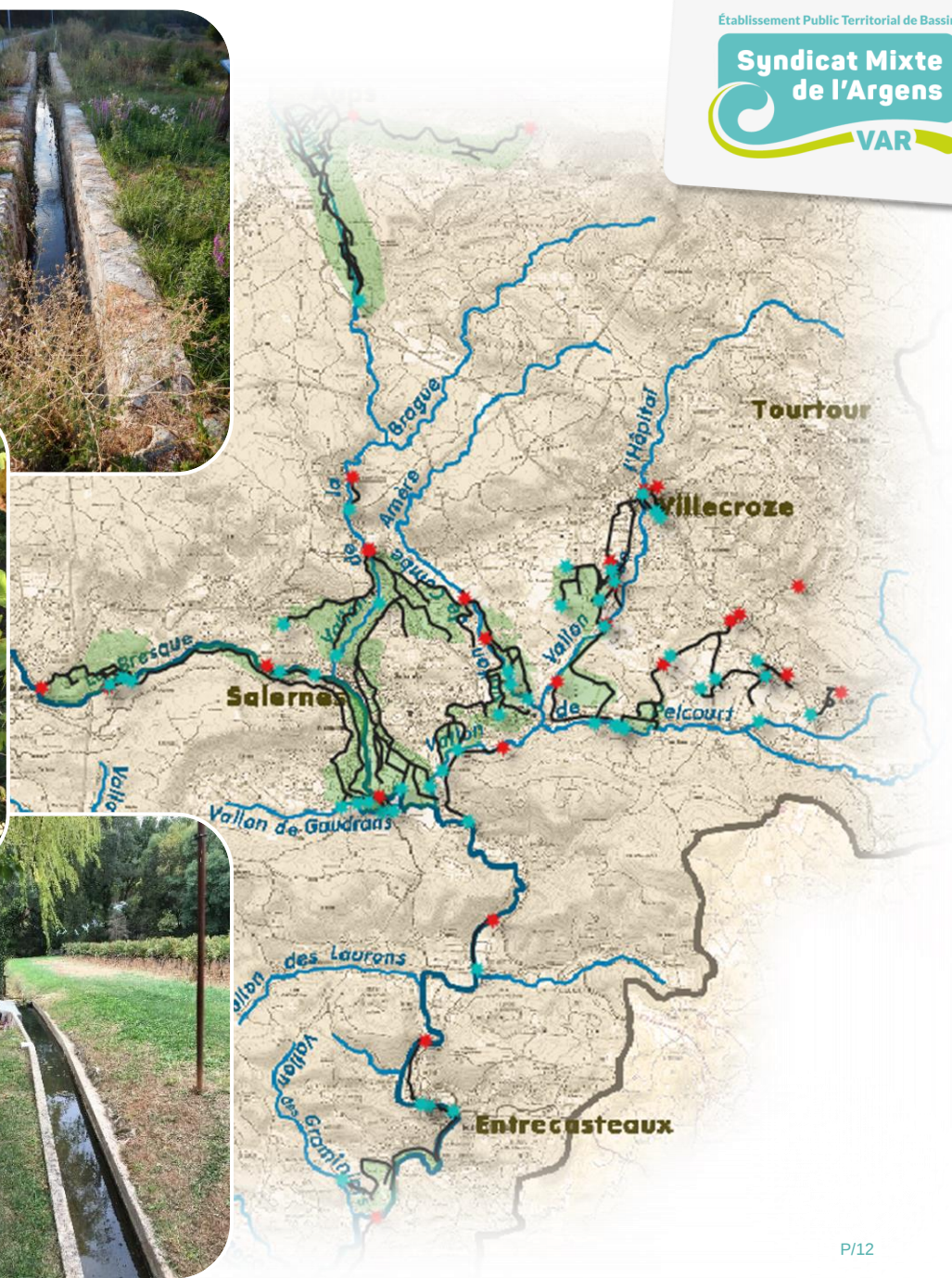
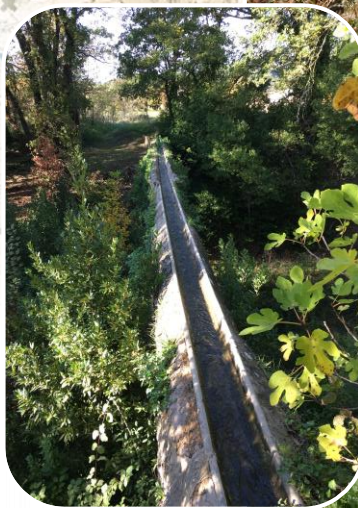
13 canaux structurés en Associations de Propriétaires

13 fiches descriptives recensant les principaux usages, les ouvrages de régulation et équipements

Des prélèvements bruts estimés à 10 millions de m³

Des prélèvements nets estimés à 4,5 millions de m³

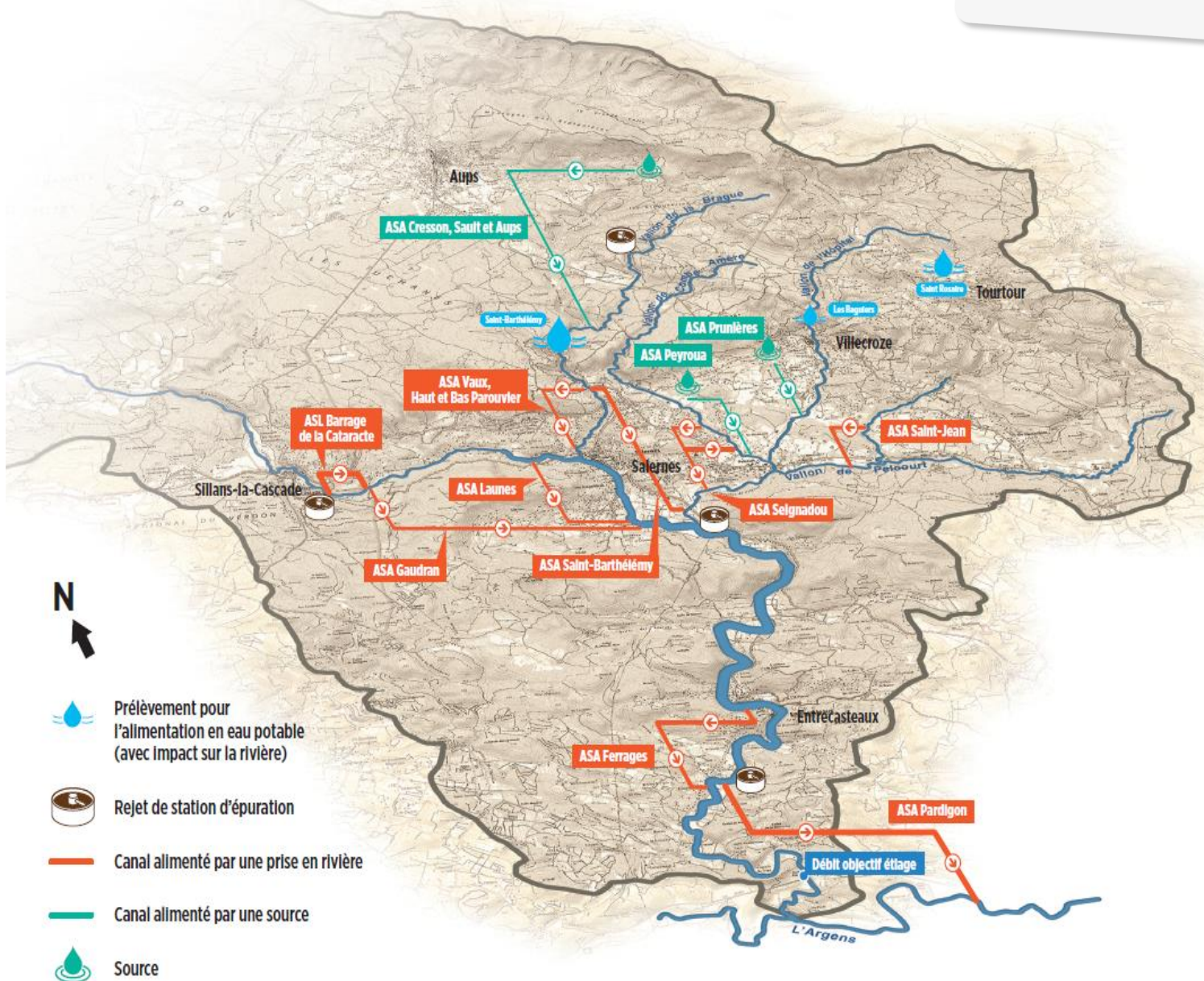
Des prélèvements déclarés au titre de la redevance prélèvement (7 déclarants) de 3 millions de m³, dont 89% de part canal, 7% d'irrigation gravitaire et 4% d'autres usages économiques



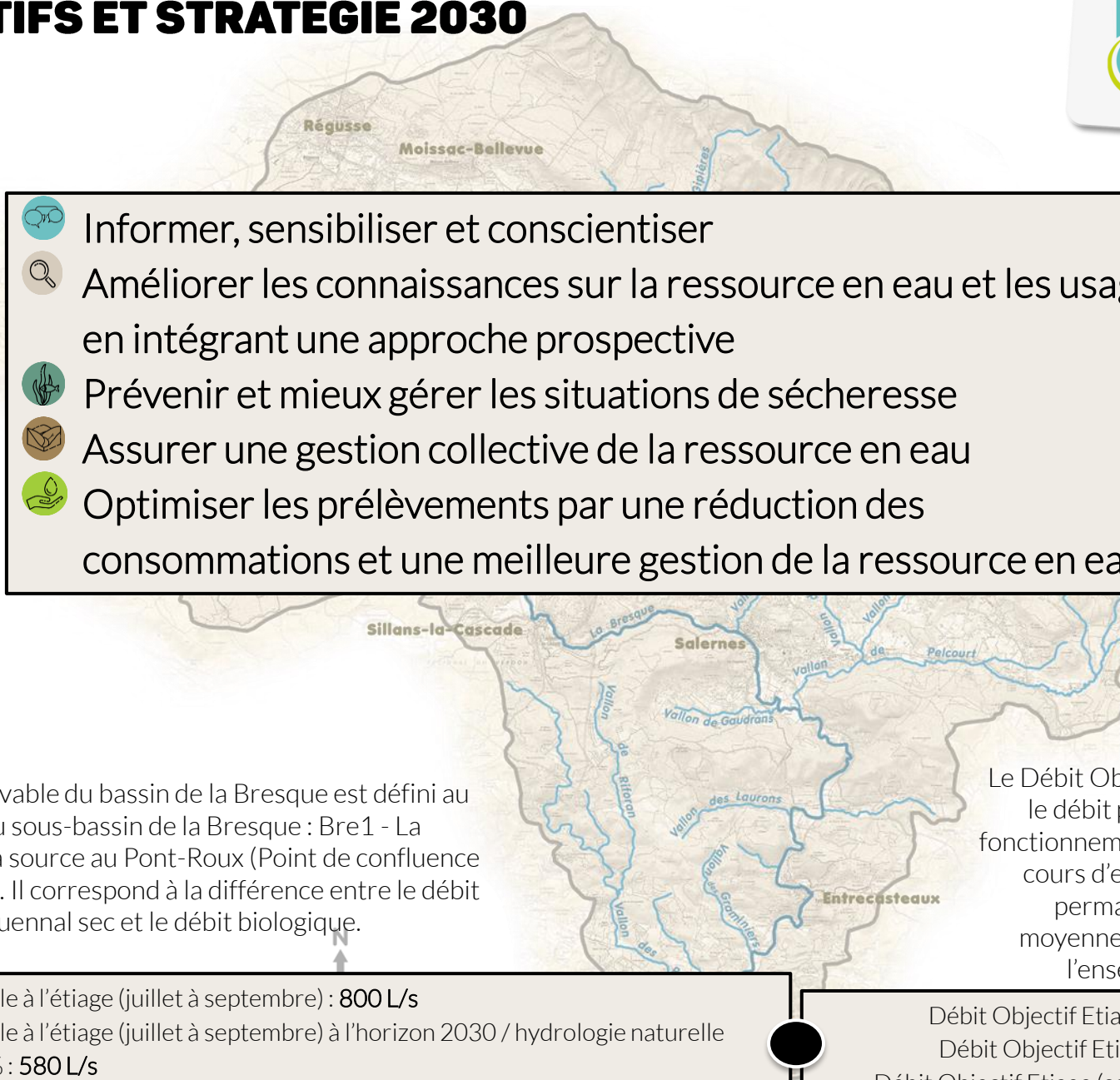
12 canaux actifs
prélevant, chacun,
en moyenne **24l/s**,
avec un **taux de**
restitution directe
estimé à **40%** et un
taux de restitution
diffuse de 10%

Environ **500 000 m³**
prélevés au niveau
des sources pour
l'Alimentation en
Eau Potable, dont
près de 50% prélevé
dans la source de
Saint Barthélémy

Plus de 700 000 m³
restitués au milieu
via les stations de
traitement des eaux
usées



OBJECTIFS ET STRATÉGIE 2030

- 
- Informar, sensibiliser et conscientiser
 - Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et les usages, en intégrant une approche prospective
 - Prévenir et mieux gérer les situations de sécheresse
 - Assurer une gestion collective de la ressource en eau
 - Optimiser les prélèvements par une réduction des consommations et une meilleure gestion de la ressource en eau

Le débit prélevable du bassin de la Bresque est défini au point nodal du sous-bassin de la Bresque : Bre1 - La Bresque de sa source au Pont-Roux (Point de confluence avec l'Argens). Il correspond à la différence entre le débit naturel quinquennal sec et le débit biologique.

Le Débit Objectif d'Etiage est le débit pour lequel le bon fonctionnement biologique du cours d'eau est satisfait en permanence ainsi qu'en moyenne, 8 années sur 10, l'ensemble des usages.

Débit prélevable à l'étiage (juillet à septembre) : **800 L/s**

Débit prélevable à l'étiage (juillet à septembre) à l'horizon 2030 / hydrologie naturelle réduite de 10% : **580 L/s**

Volume prélevable à l'étiage (juillet à septembre) à l'horizon 2030 : **1,5 millions de m³**

Débit Objectif Etiage (juillet) : **550 L/s**

Débit Objectif Etiage (août) : **470 L/s**

Débit Objectif Etiage (septembre) : **650 L/s**

ADOPTION DU TOME 2

La pertinence du programme d'actions qui dépend de la trajectoire d'évolution retenue collégialement par les acteurs du PTGE pour répondre aux objectifs fixés et de la faisabilité technique et financière des actions proposées

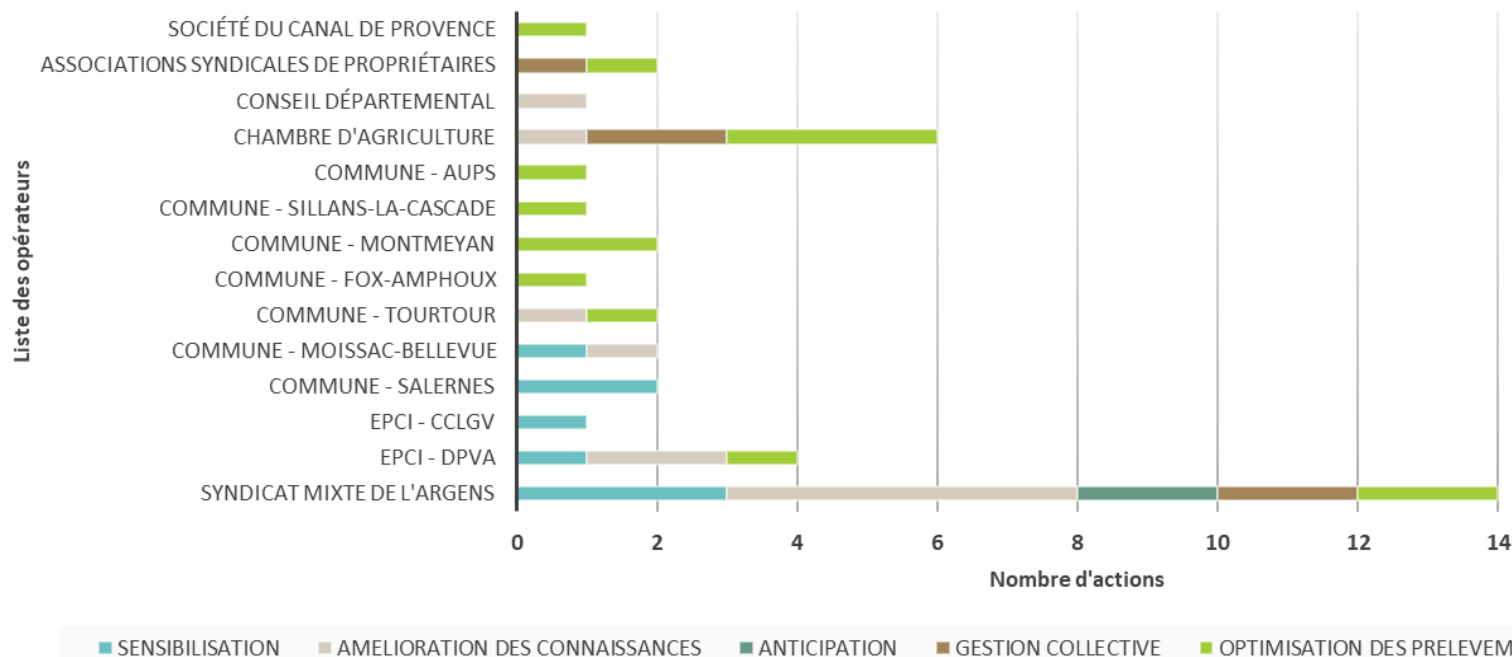
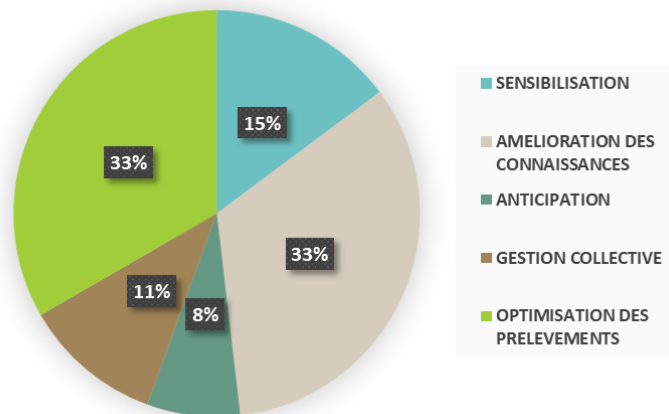
PROGRAMME D'ACTIONS

Un programme adapté au contexte local tout en s'intégrant dans la réglementation générale

5 orientations stratégiques déclinées en 27 actions programmées sur la période 2025 – 2030

14 acteurs adhérant au programme (CD83, SMA, EPCI, Communes, CA83, SCP)

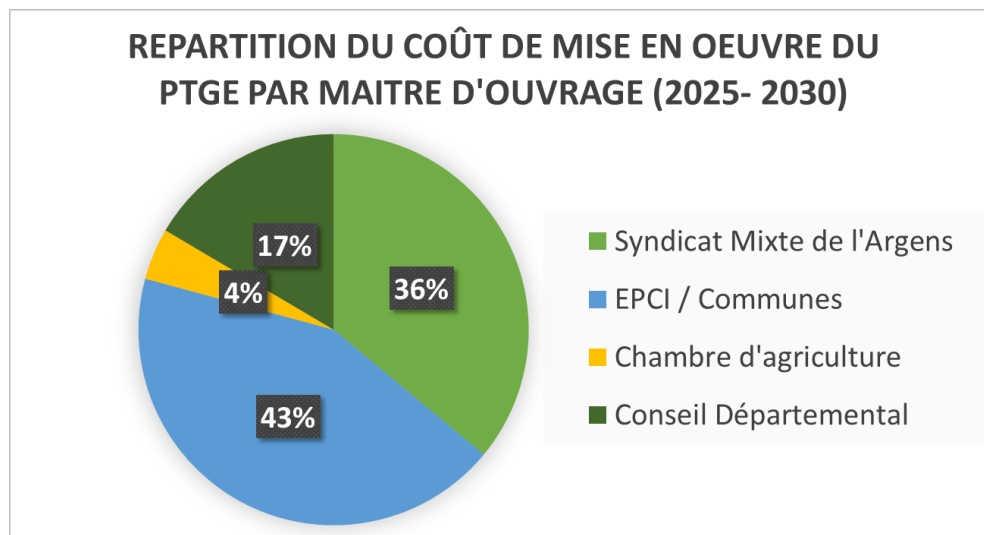
Répartition du nombre d'actions par orientation



PROGRAMME D'ACTIONS

PLAN DE FINANCEMENT

Un coût de mise en œuvre estimé à **2 178 180 €TTC** (hors frais d'animation), dont plus de **1 600 000 €TTC** qui concernent spécifiquement le bassin versant



Un programme réaliste dont **plus de 60%** du montant est éligible à des aides financières (~1 300 000 €)

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES D'AIDES PAR :



12^e PROGRAMME

De l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

25 avril 2025

Le 12e programme

- ❑ **Énoncé** : objectifs d'intervention + maquette financière
- ❑ **Redevances** : taux + zonages

Adoptés le 04/10/2024 par le conseil d'administration de l'agence après un vote unanime des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse



- ❑ **43 Fiches aides** : modalités d'aides

Adoptées le 19/12/2024 par le conseil d'administration de l'agence à l'unanimité

Site dédié : Les aides du 12e programme - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (eaurmc.fr rubriques « aides »)



L'ambition du 12^e programme

Être à la hauteur des 4 enjeux du bassin



L'adaptation
des territoires
au changement
climatique



L'atteinte
du bon état
des eaux



La solidarité
entre les territoires



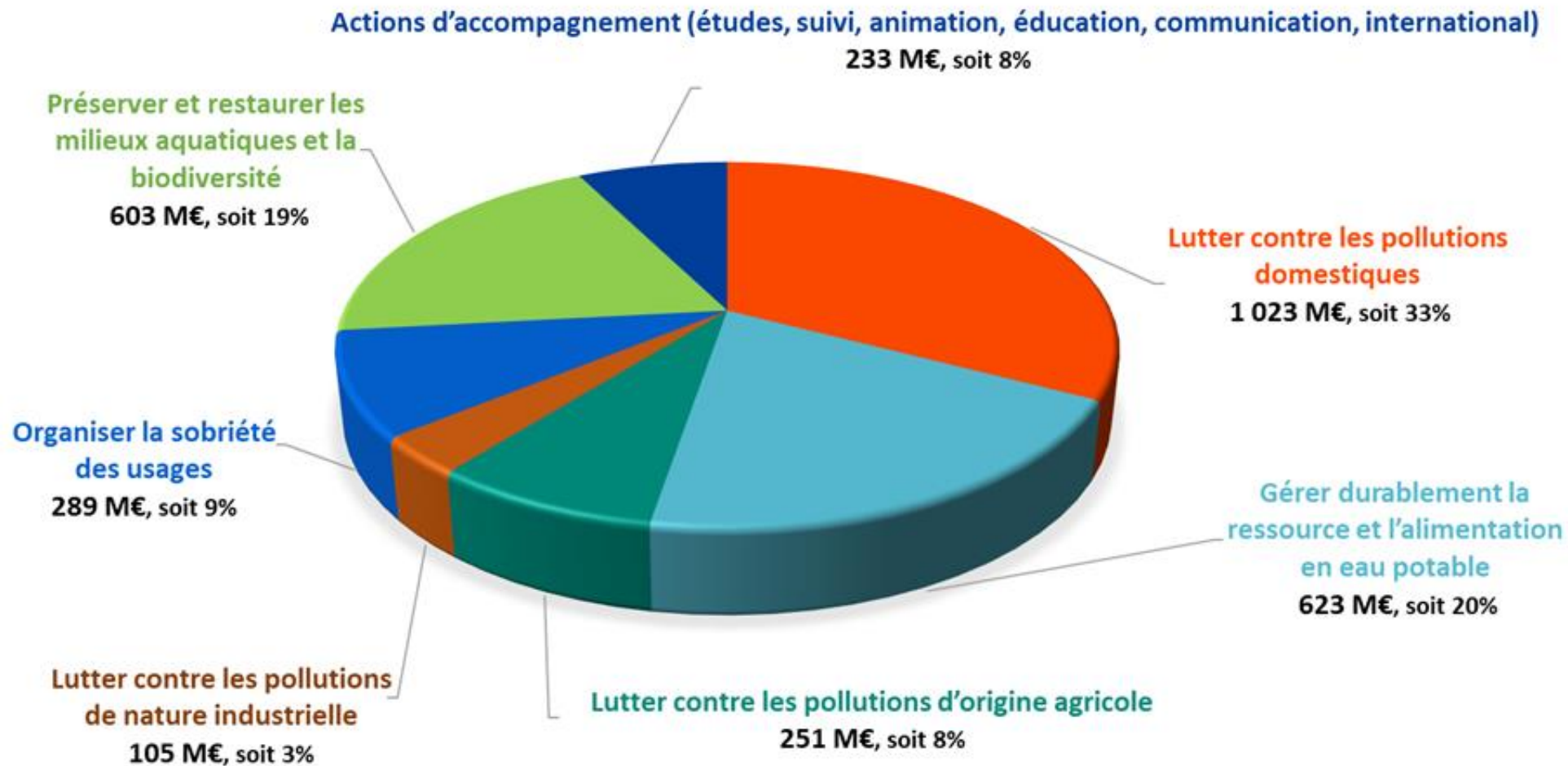
La reconquête
de la biodiversité

Le budget du 12^e programme

520 M€ d'aides/an

une hausse de + de 25 %

- 55% pour le petit cycle
- 603 M€ pour les milieux et la biodiversité



L'ambition du 12^e programme

5 axes d'intervention



Organiser la **sobriété** des usages pour tous les acteurs



Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité



Gérer durablement la ressource et l'alimentation en **eau potable**



Améliorer la **qualité des eaux** dans les milieux



Préserver et restaurer les capacités des **sols à infiltrer**, stocker l'eau et recharger les aquifères

Sobriété et partage

The background of the slide features several large, flowing, organic shapes in a solid blue color. These shapes are set against a plain white background, creating a modern and minimalist aesthetic. The shapes vary in size and orientation, some appearing as large, sweeping curves that fill a significant portion of the frame, while others are more elongated and narrow.

Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs

NOUVEAU



Economiser l'eau pour réduire les prélèvements dans les milieux : tous les usages et sur tous les territoires



Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages : PTGE, organisation collective irrigation...



Mobiliser des ressources de substitution : stockage ou transfert dans le cadre des PTGE sur les territoires prioritaires



Renforcer la connaissance des pressions de prélèvement sur les milieux naturels



Collectivités : réseaux, contrats Eau&Climat

NOUVEAU



Agriculteurs : irrigation, changements pratiques



Industries : recyclage, REUT

Sobriété - collectivités

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum	LP
ECO1	EAU POTABLE : modernisation des infrastructures Réduction fuites réseaux, adaptation process traitement • Territoires prioritaires + zonage solidarité + contrat Eau et climat + réseaux < 50%	50% 70% si solidarité	25
	EAU POTABLE : sobriété des usages Sensibilisation, distribution dispositifs hydroéconomes auprès particuliers, changement pratiques des services de la collectivité, R&D... • Territoires prioritaires + contrat Eau et climat	50%	21

Points à signaler

- Territoires prioritaires RM : en déséquilibre et équilibre précaire
- Abandon du seuil minimum de 10 000 m³
- Réseaux AEP : tout sur la LP25, un seul coût plafond **CP = 480€/ml**

Sobriété – agriculture et activités économiques

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum	LP
ECO2	AGRICULTURE : optimisation équipements Optimisation et pilotage irrigation, récupération eau pluie bâtiments agricoles • Ensemble territoire	50% 70% si territoires prioritaires	21
	AGRICULTURE : changement de pratiques Diagnostic, changements de pratiques, sensibilisation • Ensemble territoire	70%	21
ECO3	ACTIVITES ECONOMIQUES : projet individuel > 2000m3 économisés /an Changement process, recyclage interne, réutilisation eaux pluviales... • Ensemble du territoire • CP = 40€/m3 économisés	40% +10% ME, +20% PE	21
ECO3	ACTIVITES ECONOMIQUES : R&D sobriété	50% +10% ME, +20% PE	21

Points à signaler

- Territoires prioritaires RM : en déséquilibre et équilibre précaire
- Taux fort de 70% pour la sobriété en agriculture, partout
- Toutes activités économies
- Opérations groupées sectorielles : cf fiche IND2 via AAP

Partage, substitution

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum	LP
ECO4-RM ECO6-Corse	PARTAGE DE L'EAU & CONNAISSANCE : PTGE (ou instance de concertation territoriale en Corse), gestion collective irrigation, démarches prospectives, dispositifs suivis prélèvements dans milieux... • Ensemble territoire	50% 70% si territoires prioritaires	21
ECO5-RM ECO6-Corse	SUBSTITUTION : Création ouvrages stockage ou transfert • CP transfert = 8 €/m3 substitué/an • CP stockage = 12 €/m3 substitué/an + 50 000€ • Analyses coûts/bénéfices > 1M€ HT	• 50% AEP • 70% agriculture • 40 à 60% activités économiques	21

Points à signaler

- Territoires prioritaires RM :
 - Partage : en déséquilibre et équilibre précaire
 - Substitution : en déséquilibre ou EVP confirmant déséquilibre, + PTGE
- OUGC : aide 3ans, prolongeable 3 ans
- Coût plafond substitution relevé, s'applique quel que soit le volume pour les retenues

Évolutions 12P/11P



LES AIDES DU 12^e PROGRAMME

Site internet www.eaurmc.fr

The screenshot shows the homepage of the website www.eaurmc.fr. At the top, there are logos for the République Française and the Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. The main navigation bar includes links for 'VOUS ÊTES', 'L'AGENCE', 'INSTANCES DE BASSIN', 'CONNAISSANCE', 'ÉVÉNEMENTS', 'AIDES', and 'REDEVANCES'. Below this, there's a search bar and social media sharing options. The main heading is '12e programme "Sauvons l'eau !"'. The text below explains that the 12th program, entered into force on January 1, 2025, for 6 years, is one of the main levers for the implementation of the Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et de Corse et du Plan Eau. It mentions that it has been the subject of two years of consultation during which all actors of water – elected, industrial, agricultural, associations – have expressed their expectations and concerns.

DES MOYENS EN HAUSSE

- 520 M€ D'AIDES PAR AN** (soit une hausse de + de 25% par rapport au programme précédent)
- Au bénéfice des maîtres d'ouvrage (collectivités, établissements publics, industriels, agriculteurs, associations...) qui agissent pour l'eau
- 330 agents pour accompagner au plus près les maîtres d'ouvrage

CONSULTER L'ÉNONCÉ DU 12^e PROGRAMME

The cover of the 12th program intervention statement 2025-2030 is shown, featuring the 'Sauvons l'eau' logo and the text '12^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2025 - 2030 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ÉNONCÉ'.

Plaquette synthétique
12^e Programme



Magazine Sauvons l'eau
Edition spéciale 12^e P.



Déposer une demande d'aide
sur le portail des aides de l'agence :
<https://aides.eaurmc.fr/Tsa>

AIDE DU DÉPARTEMENT AUX INVESTISSEMENTS POUR LES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES AGRICOLES

—

COPIL PTGE BRESQUE

Le 25 avril 2025



LE DÉPARTEMENT

Présentation / Contexte

Nouvelle stratégie du département du Var : “politique de soutien à la modernisation et l’adaptation des économies agricoles, forestières, pêche et aquacoles”

Elle est basée sur 6 axes :

1. Mettre en oeuvre les compétences obligatoires du département en matière d’aménagement foncier rural
2. Saisir l’opportunité dans le cadre des fonds européens en partenariat avec la Région
3. S’engager auprès des filières de niches
- 4. Contribuer à une gestion raisonnée de l’eau en agriculture**
5. Soutenir une gestion durable de la forêt varoise, une valorisation des produits forestiers et la structuration d’une filière forêt-bois
6. Renforcer la politique départementale de sécurité sanitaire

Présentation / Contexte

Deux mesures FEADER :

- “Modernisation des infrastructures hydrauliques agricoles” (Intervention régionale 73.07A) => **Coût minimum 75 000 €**
- “Création et extension de nouveaux réseaux d’irrigation agricole” (Intervention régionale 73.07B) => **Coût minimum 200 000 €**

Département du Var :

Volonté de soutenir les investissements pour la modernisation, la réhabilitation, l’extension et la création d’infrastructures hydrauliques agricoles permettront l’amélioration de l’**efficacité des réseaux de distribution** ainsi que des projets d’**économies d’eau**, afin de favoriser le meilleur équilibre des milieux et d’améliorer la cohabitation des différents usages de l’eau.

Le dispositif

Dépenses éligibles :

- **Coûts de construction, d'acquisition, ou de rénovation** de biens immeubles, et travaux de débroussaillage, préparation de chantier, etc. ;
- Achat de **matériels et d'équipements** ;
- Frais généraux et études de faisabilité ;
- Les **coûts liés à l'acquisition, à la mise au point ou à l'utilisation d'équipements**, dont les équipements collectifs, **de mesure et de pilotage de l'irrigation et de logiciels dédiés** à l'irrigation

Le dispositif

Critères d'éligibilité :

- Système de mesure de la consommation en continu
- Si augmentation de la zone d'irrigation :
 - Le SDAGE n'a pas déterminé que la masse d'eau ne se trouve pas dans un bon état pour des raisons liées à la quantité d'eau ;
 - Une analyse environnementale montre que l'investissement n'aura pas d'incidence négative importante sur l'environnement.
- Un investissement dans la **création ou l'expansion d'un réservoir** à des fins d'irrigation n'est éligible que s'il est inscrit à des fins de substitution dans le cadre d'un PTGE
- Seuls les investissements ne causant **pas de préjudice important à l'environnement** et aux autres usages pourront bénéficier d'une aide

Le dispositif

Critères d'éligibilité :

- Seuls les investissements ne causant **pas de préjudice important à l'environnement** et aux autres usages pourront bénéficier d'une aide. Le projet devra contribuer à un ou plusieurs des objectifs environnementaux, et ne causer de préjudice à aucun d'entre eux : l'atténuation du changement climatique ; l'adaptation au changement climatique ; l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le dispositif

Taux :

- **80%** pour l'amélioration d'infrastructures dans une EA ou en dehors d'une EA
- **65 %** pour la création ou l'extension d'infrastructures d'irrigation

Plafonds / planchers :

Amélioration / modernisation des canaux agricoles :	10 000 € < projet < 75 000 €
Amélioration / modernisation des canaux mixtes :	10 000 € < projet < 200 000 €
Création / extension :	10 000 € < projet < 200 000 €

Dans la limite de **120 000 € de subvention** par projet

Le dispositif

AIDE DU DÉPARTEMENT AUX INVESTISSEMENTS POUR LES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES AGRICOLES

Politique régionale en faveur de la protection de la ressource en eau

PTGE de la Bresque
25 avril 2025



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

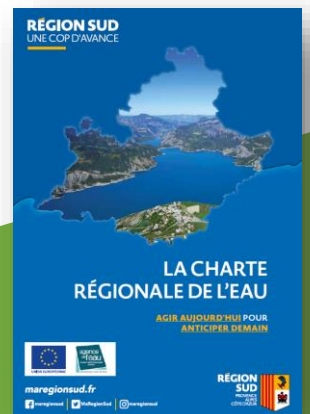


Les cadres d'interventions du service Eau et risques naturels ...

- Gestion intégrée des milieux aquatiques
- Gestion de la ressource en eau
- Hydraulique agricole
- Risques naturels (hors incendie) dont multirisques en montagne

... basés sur :

- le schéma régional de la ressource en eau (SOURSE) et de la Charte régionale de l'eau (2013)
- la stratégie régionale sur la ressource en eau et l'hydraulique agricole (2017)
- la Mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau (2018)
- le SRADDET avec 8 règles "eau et risques naturels" (2019)
- le Livre blanc sur les risques naturels majeurs (2020)
- le Plan Climat (2021)
- le Plan Or bleu (2023)



Cadre d'intervention

"Gestion de la ressource en eau"



3 axes fondateurs : Savoir, Gouverner, Agir

Dispositifs d'accompagnement :

Qualité des eaux superficielles *(traduction des objectifs du SOURSE) :*

- Réseaux de suivi, étude de détermination de sources de pollutions, étude de l'impact des polluants émergents
- Diffusion de la connaissance : outils et supports matériels de communication

Gestion quantitative - économies d'eau *(traduction des objectifs du SOURSE) :*

- Réseaux de suivi, étude de connaissance de la ressource en eau (disponibilité, usages, prélèvements, etc.) intégrant un volet prospectif
- Recherche de ressources de substitution (REUT, récupérateurs d'eau de pluie)
- Audits de bâtiments et espaces publics, équipements hydro-économes
- Diffusion de la connaissance : outils et supports matériels de communication

Eaux souterraines *(traduction de la Stratégie régionale sur les eaux souterraines) :*

- Réseaux de suivi, études de connaissance du fonctionnement et de la vulnérabilité des masses d'eau souterraines, caractérisation des ressources stratégiques
- Accompagnement à la mise en place de gouvernances locales : étude de faisabilité juridique, technique, administrative



Modalités générales

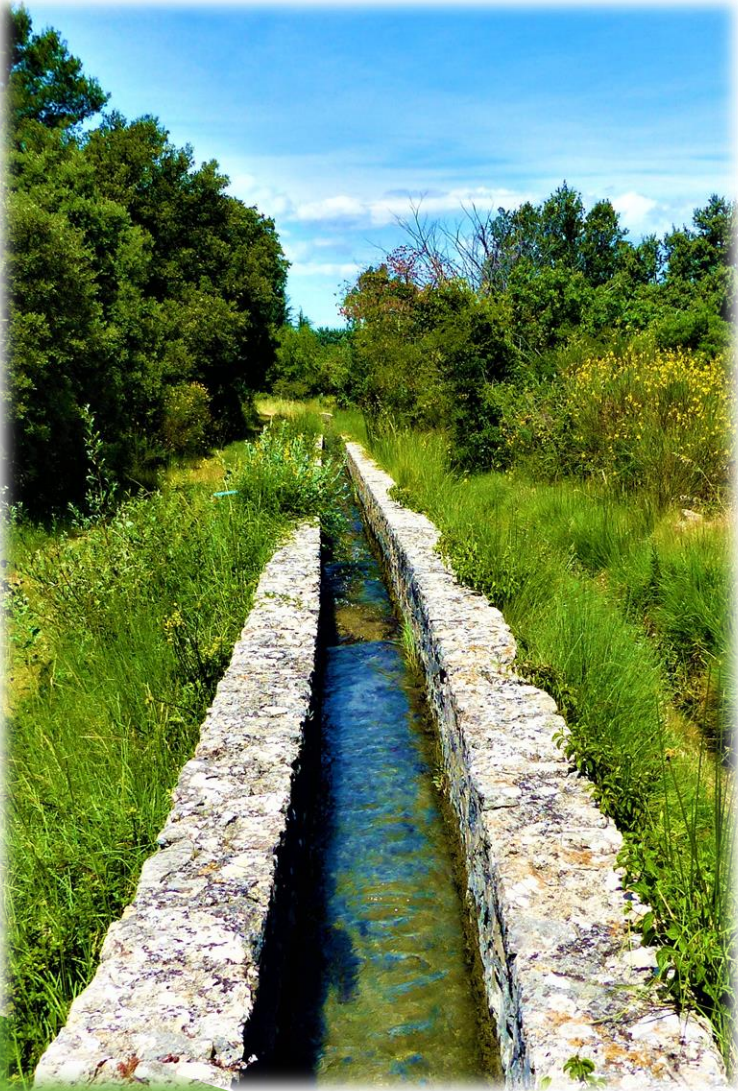
Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes, établissements publics, organismes d'études ou de recherche, groupement d'intérêt public, sociétés d'aménagement régional, associations syndicales de propriétaires, organismes privés conventionnés avec la Région, délégataires de missions de service public.

Taux d'aide :

- En règle générale, taux d'aide max de 30%.
- Des taux d'aide plus élevés dans le cadre des AAP.
- Priorité aux actions contractualisées.
- Les actions réalisées en régie ne sont pas éligibles, sauf pour les bénéficiaires autres que les collectivités territoriales et leurs groupements, et dans la limite d'un montant plafond de dépenses de 400 €/jour.

Cadre d'intervention "Hydraulique agricole"



Dispositifs d'accompagnement :

Modernisation des ouvrages d'irrigation *
Infrastructures hydrauliques de substitution**



**Appels à projets
FEADER
Composante agricole
90% minimum** *(en
surface et en volume)*

- * régulation, conversion, réhabilitation (hors entretien)
- ** retenue de substitution à finalité agricole et création d'ouvrages nécessaires (y compris forage) au changement de masse d'eau

Gouvernance, démarches intégrées, connaissance *(hors FEADER)* :

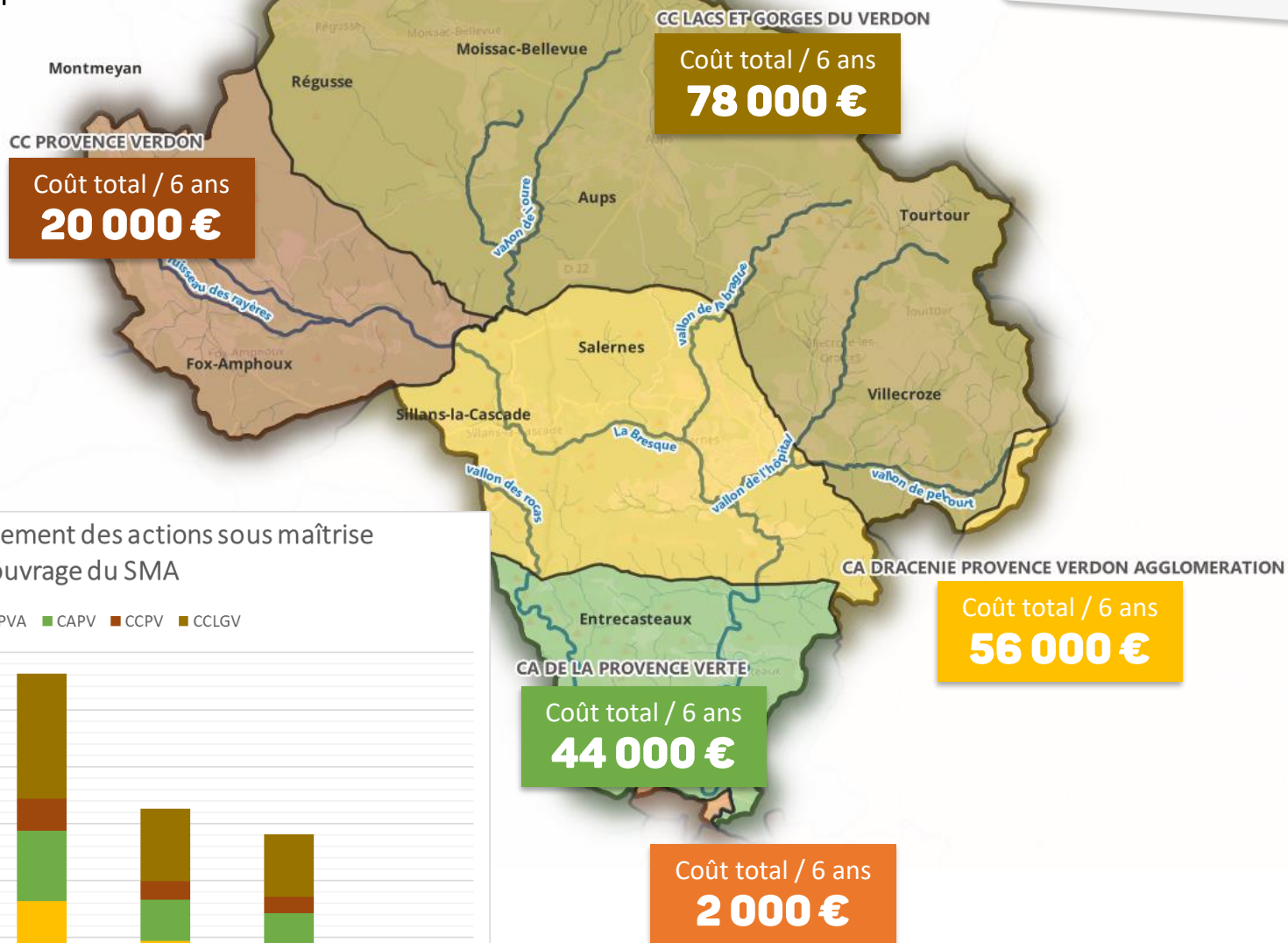
- Élaboration de démarches de contrats de canaux,
- Amélioration de la gouvernance des structures gestionnaires,
- Programme d'expérimentation, de recherche et de développement en irrigation (vocation régionale)



PLAN DE FINANCEMENT

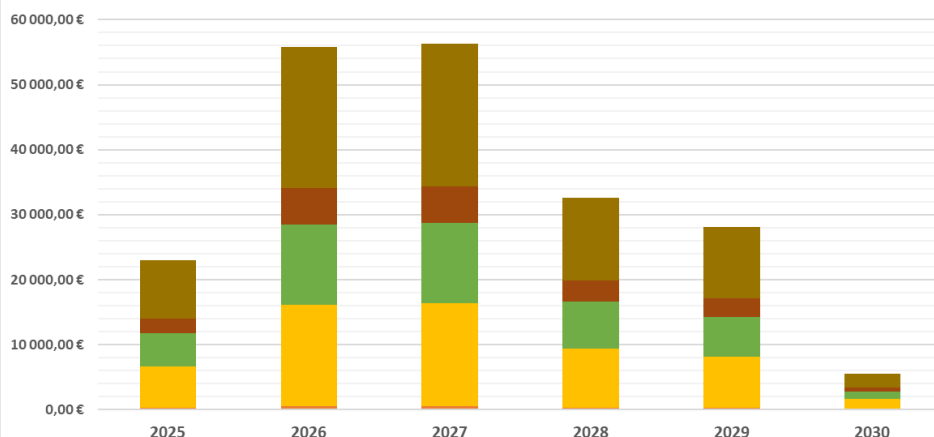
AUTOFINANCEMENT

14 actions portées par le SMA



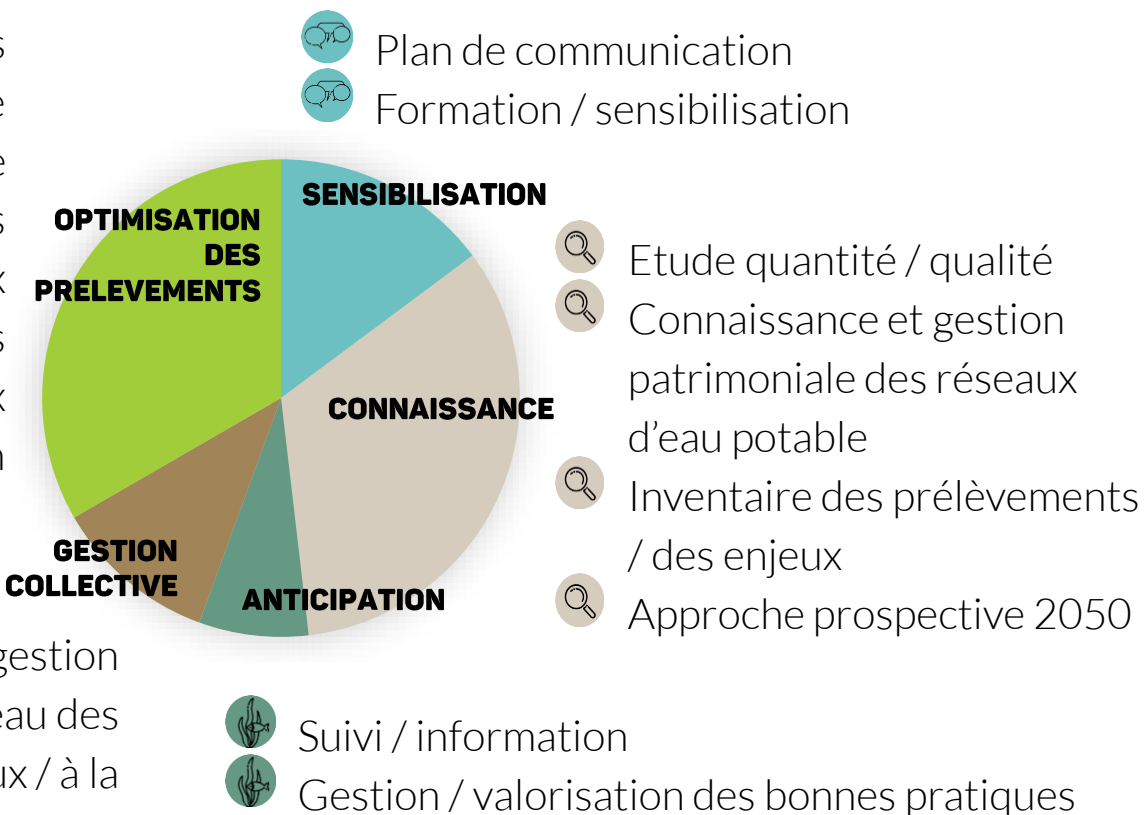
Part de l'autofinancement des actions sous maîtrise d'ouvrage du SMA

CCCV DPVA CAPV CCPV CCLGV



FICHES ACTIONS

-  Performance des réseaux AEP
-  Diagnostic des consommations
-  Démarche de sobriété et de lutte contre le gaspillage
-  Diagnostic et optimisation des prélèvements par les canaux
-  Entretien / modernisation des canaux
-  Sécurisation / diversification
-  Déclinaison des objectifs de gestion
-  Aide à la mise en réseau des gestionnaires de canaux / à la structuration



MODELE DE FICHES ACTIONS

AXE	Intitulé							
OBJECTIF	Intitulé							
ACTION X	Intitulé							
CONTEXTE								
Rappel de la réglementation en vigueur et référence au TOME 1 du PTGE (état des lieux et diagnostic).								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	① ② ③ Trois niveaux d'engagement des acteurs du PTGE, corrélé au niveau d'ambition du PTGE.							
Calendrier	Calendrier de mise en œuvre de l'action.							
Stratégie ↓	Contenu de l'action.							
Détails de la stratégie en 3 axes principaux								
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Type de masses d'eau.							
 Communes concernées	Territoire concerné.							
OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	Types de résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre de l'action.							
 Usages et acteurs cibles	Bénéficiaires de l'action et acteurs ciblés.							
 Gains escomptés	Gains attendus, en réponse aux objectifs du PTGE.							
 Objectif de réduction Horizon 2030	Quantification des économies d'eau, si possible.							
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
 Maîtrise(s) d'ouvrage	Liste des maîtrises d'ouvrages potentielles.							
 Partenaires	Liste des partenaires potentiels.							
 Conditions préalables	Conditions préalables à la bonne réussite de l'action.							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive) *ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €TTC
Détails des opérations et des maîtrises d'ouvrages identifiées en 2024. Tableau opérationnel qui sera suivi et complété au cours de la mise en œuvre du PTGE.								
INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTATS								
Liste des indicateurs de l'action.								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES								LIENS ACTIONS PTGE
Références au schéma directeurs et plan de bassin.								Lien avec le PTGE.

- ✓ Présentation et finalisation du programme d'actions lors de l'atelier du 3 décembre 2024



- ✓ Envoi par courrier des fiches actions aux 14 maîtres d'ouvrages pour validation et confirmation de leur adhésion au PTGE

PROGRAMME ET FICHES ACTIONS

✓ Des exemples concrets



1 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication diversifié et adapté

CONSTAT : Communication essentielle à la compréhension des enjeux et à une prise de conscience.

1. Identification des besoins et élaboration d'un plan de communication pluriannuel
 2. Diffusion du plan et intégration des actions dans les programmes existants
 3. Mise en œuvre du plan par les acteurs identifiés
- 📌 Syndicat Mixte de l'Argens / lancement 2025



9 : Amélioration de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

CONSTAT : Actualisation des SDAEP à programmer, 1ère étape d'une planification efficace de travaux d'économie de la ressource.

1. Actualisation des SDAEP
 2. Intégration d'une stratégie d'optimisation de la ressource en eau
 3. Suivi de la gestion patrimoniale des réseaux
- 📌 Tourtour – Moissac-Bellevue – DPVa / lancement 2025



5 : Etude hydrologique et hydrogéologique du bassin

CONSTAT : Etudes ponctuelles et sectorisées, mais aucune analyse à l'échelle du bassin / Besoins d'amélioration des connaissances.

1. Synthèse des connaissances et identification des besoins
 2. Etude d'amélioration des connaissances (+ *délimitation des zones de sauvegarde en lien avec le PNR du Verdon*)
 3. Valorisation des résultats
- 📌 Syndicat Mixte de l'Argens / lancement 2026

PROGRAMME ET FICHES ACTIONS

✓ Des exemples concrets



20 : Diagnostic des consommations en eau et mise en place de système de télérelève

CONSTAT : Impact des prélèvements AEP aggravés par les performances insuffisantes des réseaux / Importance de la télérelève pour pouvoir visualiser les consommations et détecter les fuites plus rapidement.

1. Analyse des consommateurs et des pratiques
2. Etude et mise en place des systèmes de télérelève
3. Suivi et surveillance et sensibilisation

♣ Aups – Montmeyan – Sillans-la-Cascade / lancement 2024 - 2025



24 : Réalisation de travaux d'entretien et/ou de modernisation des canaux

CONSTAT : Définition des besoins et études complémentaires nécessaires à la mise en œuvre des travaux d'amélioration / Accompagnement ciblé.

1. Animation pour l'émergence / Etudes préalables
2. Etudes AVP
3. Montage des dossiers réglementaires, financiers, administratifs / Suivi du projet

♣ Chambre d'agriculture – ASP / lancement 2025



23 : Diagnostic des ouvrages et optimisation de la gestion des canaux

CONSTAT : Données des débits prélevés / variations nécessaires pour appréhender le fonctionnement hydrologique.

1. Connaissance générale, administrative, organisationnelle et technique du canal
2. Diagnostic technique et hydraulique des ouvrages et dispositifs de régulation
3. Optimisation et gestion des prélèvements

♣ Syndicat Mixte de l'Argens / lancement 2025

GAINS ATTENDUS A L'HORIZON 2030

🎯 Préservation de la ressource en eau par une meilleure connaissance, planification, anticipation et partage

🎯 Anticipation des situations de sécheresse par un suivi amélioré et partagé de la ressource en eau

🎯 Eveil d'une conscience collective et mutualiste

🎯 Changement des modes de consommation et promotion des pratiques économes et résilientes

🎯 Animation, coordination et montée en compétences

2019

🎯 Optimisation et amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation

🎯 Réduction des prélèvements en tête de canal

🎯 Lutte contre les fuites et amélioration des performances de réseaux

🎯 Réduction des consommations dans le patrimoine communal

🎯 Réduction des consommations individuelles et des gaspillages en domaine privé

TRAJECTOIRE D'EVOLUTION DES PRELEVEMENTS

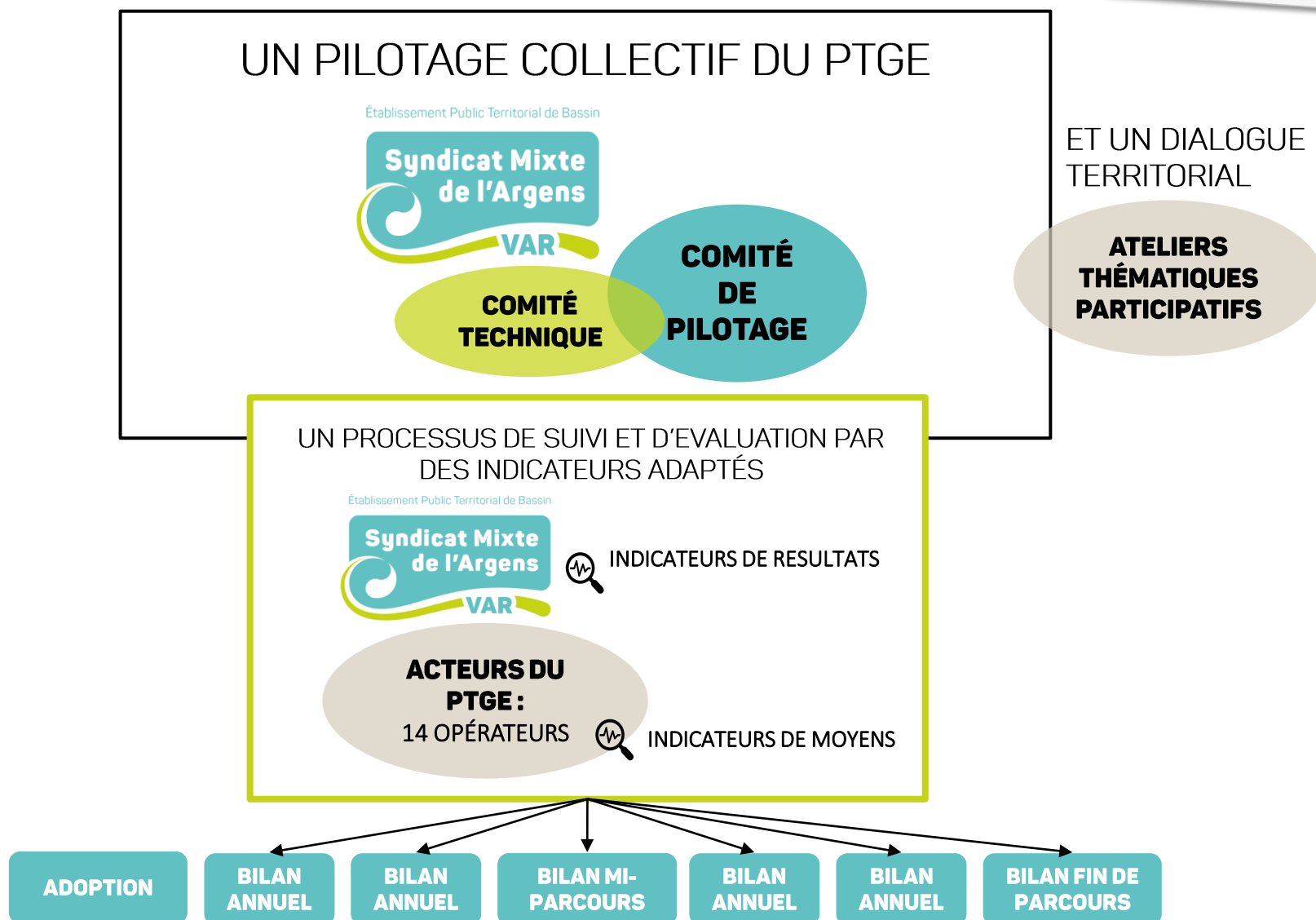
2030

CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Hausse des températures (tendance : variation moyenne de la température en 30 ans a été estimée à + 0,96 °C)
- Variation des précipitations en fonction des saisons
- Augmentation de l'Evapotranspiration (ETP) et un assèchement des sols
- Diminution des débits d'étéages (-60% du VCN10)
- Augmentation de la durée des basses eaux estivales (+16 à +42 jours)

**Réduction du
volume prélevé
de 548 000 m³**

MOYENS ET OUTILS DE SUIVI / D'ÉVALUATION



VALIDATION DU TOME 2 PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE

PROCHAINEMENT :

1. Rédaction du compte-rendu du COPIL mentionnant l'adhésion des acteurs au programme du PTGE
2. Conseil Syndical du SMA - délibération validant le PTGE et autorisant le Président à déposer les demandes de financement associées
3. Dépôt des documents relatifs au PTGE en MISEN

MISE EN OEUVRE

Le caractère opérationnel du Projet de
Territoire pour la Gestion de l'Eau à travers
son programme pluriannuel

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2025 - 2030

[illegible]

CALENDRIER ET OBJECTIFS 2025

HYDROLOGIE : CONNAÎTRE, COMPRENDRE, ANTICIPER

- Deux actions (**12** et **13**) nous permettent d'étudier la situation hydroclimatique par une approche rétrospective et prospective.
- Il est également nécessaire de suivre l'hydrologie du bassin (**14**) et d'acquérir une meilleure compréhension du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique (**5**), afin d'assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et anticipation.

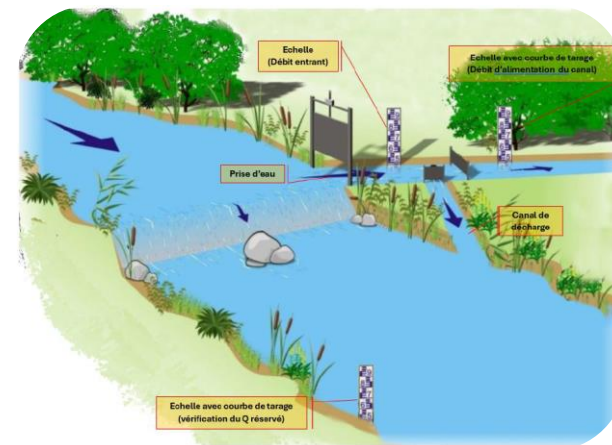


AEP : CONNAÎTRE, COMPTABILISER, AMÉLIORER

- Des collectivités se sont engagées à actualiser leur SDAEP (**9**) et à améliorer la performance des réseaux d'eau potable (**19**). La mise en place de système de télérelève est en cours (**20**).

CANAU : STRUCTURER, COMPTABILISER, OPTIMISER

- Le Syndicat Mixte de l'Argens propose une aide à la structuration des canaux, en étroite collaboration avec la Sous-Préfecture de Brignoles et la DDTM (**18**). De plus, le bureau d'études CEREG retenu pour la mission **23** a démarré le diagnostic des prises d'eau.



➔ Organisation d'un prochain Comité de Pilotage en fin d'année 2025 pour le suivi de l'atteinte des objectifs 2025 et la préparation de l'année 2026

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

**PRÉSERVONS
LA BRESQUE,**



**PARTAGEONS L'EAU,
ANTICIPONS L'AVENIR
DU TERRITOIRE**